

Zeitschrift: La musique en Suisse : organe de la Suisse française
Band: 2 (1902-1903)
Heft: 33

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Musique en Suisse

ORGANE
de la SUISSE FRANÇAISE

Paraisant
le 1^{er} et le 15 de chaque Mois

ABONNEMENT D'UN AN: SUISSE 6 FRANCS, ÉTRANGER 7 FRANCS

Rédacteurs en Chef :

E. JAQUES-DALCROZE H. MARTEAU
Cité, 20 - Genève - Rue de l'Observatoire, 16

Éditeurs-Administrateurs :

DELACHAUX & NIESTLÉ, à Neuchâtel
W. SANDOZ, éditeur de musique, à Neuchâtel

L'art musical à Marseille.

(Suite et fin)

Il faut souhaiter que le mouvement musical symphonique qui grandit à Marseille soit suivi par ailleurs. Parmi les conditions essentielles du succès, il faut compter sur le Mécénat, le dévouement de quelques musiciens et la possibilité d'exploitation dans un assez grand local. Quant au public il est tout disposé à se laisser éduquer musicalement, partout où on lui en fournira l'occasion à bon marché. C'est une erreur de croire que les bons musiciens seuls peuvent éprouver de pures jouissances à l'audition d'une symphonie de Beethoven. La compréhension de la grande musique est aujourd'hui dans l'air, si je puis dire, et le peuple y devient très accessible. Il s'agit de l'amener peu à peu à cette compréhension. De tout temps la musique lyrique, l'opéra, l'opéra-comique, ce que l'on appelle d'un nom plus générique : le *Théâtre*, fut très en honneur à Marseille. Toutes proportions gardées, on peut dire, en passant, que la province — à part quelques grandes manifestations artistiques — connaît mieux le répertoire lyrique que Paris. Depuis quelques années deux ou trois villes en France, font l'expérience de la régie municipale. Marseille n'a pas trouvé un

bénéfice artistique à cette forme de direction. Il est vrai que les Marseillais sont très exigeants, et qu'habituer à entendre chanter chez eux, en représentation, les meilleurs artistes, ils ne veulent plus admettre une troupe médiocre. D'autres causes sont encore à considérer. Ce n'est sûrement pas trop tard que les municipalités décident la sûreté de l'existence théâtrale. Il rentre dans ce vote et dans l'exploitation théâtrale qui en découle une fâcheuse part d'influence politique et d'intérêts divers, assez éloignés des véritables intérêts artistiques. Dans un but très démocratique, il est vrai, mais peu compatible avec l'équilibre d'un budget théâtral, la régie établit une modicité du prix des places peu en rapport avec les exigences du public. Enfin, le directeur que l'on place à la tête de cette entreprise entraînera la ville dans d'énormes dépenses s'il est véritablement artiste, ou fera petit et mesquin pour prouver l'intelligente économie de sa gestion. Par le système de la régie, les intérêts directs de ce directeur ne sont pas en jeu, il ne les défend pas avec assez d'énergie et d'efforts, ils ne sont pas assez les siens. Marseille, après deux années de tentative de régie, revient à l'ancien mode de la direction responsable, avec subvention. Nous eussions préféré un système de régie mixte